

CONCOURS 2020 – Parcours Concepteur – Conceptrice Costume

Liste des pièces justificatives à importer sur le portail de candidature

- C.V. (curriculum vitae) avec photo
- Lettre de motivation (*manuscrite ou dactylographiée*)
- Pièce d'identité ⁽¹⁾⁽²⁾
- Diplôme du Baccalauréat, ou équivalence, ou relevé de notes avec notification de l'obtention du diplôme. ⁽¹⁾⁽²⁾
- Autres diplômes ou attestation de réussite à ces diplômes ou attestation d'obtention des crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement) justifiant d'au moins 2 années d'études supérieures ou de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement) ⁽¹⁾⁽²⁾
- Pour les candidats en cours d'études fournir un certificat de scolarité indiquant l'année d'études et le diplôme préparé, ⁽¹⁾⁽²⁾
- Attestations d'études ou de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école (attestation de stage, expérience professionnelle ou en amateur...). ⁽¹⁾
- Pour les **candidats français**, certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. *Ce document doit obligatoirement être présenté pour toute inscription à un concours ou examen en France (loi n° 97-1019 du 28/10/1997),*
- Diplôme d'étude en langue française (DELF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues pour les **candidats de nationalité étrangère** excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle ⁽³⁾.

¹ Tous les documents en langue étrangère devront être fournis en version française

² Tous les documents en langue étrangère devront être certifiés par un traducteur assermenté

³ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

CONCOURS 2020 – Parcours Concepteur – Conceptrice Costume

- Droits d'inscription au concours d'entrée : **75 euros (soixante-quinze euros)** :
- soit par chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT »,
 - soit par virement (*RIB téléchargeable sur www.ensatt.fr*)
 - soit par mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (*Joindre au dossier une photocopie du récépissé du mandat.*)

Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le 10 janvier 2020 inclus, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

Tout changement d'adresse devra être signalé au bureau des concours de l'ENSATT (concours@ensatt.fr).

Si vous souhaitez vous présenter à plusieurs concours de l'ENSATT, assurez-vous de remplir correctement et distinctement chaque dossier de candidature intégralement et d'importer systématiquement les pièces avant chaque validation définitive des dossiers.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.

Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.